

Formulaire de réservation de salle municipale

Résumé

La ville de Meulan-en-Yvelines dispose de plusieurs salles pouvant accueillir de 20 à 180 personnes. Elles sont mises à la disposition des associations meulanaises mais aussi, sous certaines conditions, aux particuliers.

You must have JavaScript enabled to use this form.

Indique un champ obligatoire

Vos coordonnées	
Vous êtes ?	
Vous êtes ? - Sélectionner - ▼	
Préciser...	
Civilité	
<input type="radio"/> Madame	
<input type="radio"/> Monsieur	
Nom	
Prénom	
Fonction	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code postal	
Ville	
Courriel	
Téléphone	
Compagnie d'assurance	

Votre réservation	
Nom de l'organisme	
Indiquer le nom de l'association, du service demandeur.	
Salle	
<input type="radio"/> Salle Valéry	
<input type="radio"/> MDA 1 - Maison des associations	
<input type="radio"/> MDA 2 - Maison des associations	
<input type="radio"/> MDA 3 - Maison des associations	

- MDA 4 - Maison des associations
- Salle Orange - Domaine Berson
- Salle Rouge - Domaine Berson
- La Bergerie
- Salle La Grange 1
- Salle La Grange 1 et 2
- Caves du domaine Berson
- Ferme du Paradis dans son ensemble (forfait mariage)

Salle

- La Bergerie
- Salle La Grange 1
- Salle La Grange 1 et 2
- Caves du domaine Berson
- Ferme du Paradis dans son ensemble (forfait mariage)

Objet de la réservation

Exemple : réunion, loto, mariage...

Nombre de participants

Entrée payante

- Oui
- Non

Prix de l'entrée

€

Utilisation de la cuisine ?

- Oui
- Non

Sélectionnez "oui" si vous souhaitez ajouter un supplément pour l'utilisation de la cuisine.

Date souhaitée

Début de la réservation

Heure de début de réservation

- 10h
- 16h

Fin de la réservation

Heure de fin de réservation

- 6h
- 20h

Autres dates susceptibles de vous convenir

Je m'engage à respecter les règlements d'utilisation des salles

[Consulter le règlement intérieur](#)

Envoyer

Infos pratiques

Pour les particuliers, la location est ouverte pour les 13 mois suivant le mois en court.

Toutes les demandes de réservation de salles devront être obligatoirement introduites par courrier, à l'attention de Madame le Maire, en y précisant l'identité, la qualité et les coordonnées du demandeur, l'objet de la manifestation, les dates et horaires souhaités, la durée de la manifestation, le nombre attendu de personnes ou via le formulaire en ligne dédié.

Pour authentifier la location, un contrat est établi entre la ville et le demandeur. Ce dernier doit effectuer un versement équivalent à 50 % du montant global dû. Il doit fournir un chèque de caution, une photocopie d'une pièce d'identité, un justificatif de domicile et une attestation d'assurance spécifique à la manifestation envisagée.

La location des tables et chaises est incluse dans le prix de location de la salle en fonction de la capacité d'accueil.

La Commune se garde le droit de réquisitionner la salle à l'occasion de circonstances particulières (consultations électorales, sinistres, ...). Dans ce cas, celle-ci remboursera les sommes versées par le demandeur sans dédommagement.

Document(s)

[Règlement des locaux municipaux](#)

Liens utiles

[Ferme du Paradis - la Bergerie et les granges](#)

[Caves du domaine Berson](#)

[Salles à destination des Associations](#)

Contact

Service de location des salles

location@ville-meulan.fr